

Référence : C.2 - C.2.1 – 16 à 25 – Golfe de Saint-Tropez (Version 2025)



Rénovation du réseau des déchèteries intercommunales

Rénovation des déchèteries intercommunales de : Sainte-Maxime (16), Le Plan-de-la-Tour (17), La Garde-Freinet (18), La Croix-Valmer (19), Grimaud (20), Saint-Tropez (21), Cavalaire-sur-Mer (22), Rayol-Canadel-sur-Mer (23), Ramatuelle (24), Cogolin (25)

ACTEUR ET TERRITOIRE



Golfe de Saint-Tropez
2 rue Blaise-Pascal
83310 Cogolin

M. Sylvain CROUZET

Directeur du Pôle Environnement
scrouzet@golfe-sainttropez.fr / Tel : 04 94 96 06 68

CONTEXTE

Le territoire de Golfe de Saint-Tropez est composé d'un réseau de 11 déchèteries, dont 10 fonctionnant en régie.

Dans le cadre de la modernisation de son patrimoine, pour offrir un meilleur accueil aux usagers et améliorer les conditions de travail de son personnel, Golfe de Saint-Tropez a entrepris la réalisation de travaux d'aménagement et de mise en sécurité sur l'ensemble des déchèteries.

Le parc de 10 déchèteries est prévu en rénovation selon le schéma suivant :

Création de 4 super déchèteries (usagers particuliers et professionnels)

- *3 rénovations de déchèteries existantes :*
 - ✓ *Sainte-Maxime*
 - ✓ *Grimaud*
 - ✓ *Cavalaire*
- *1 création avec fermeture et réhabilitation de la déchèterie existante de Ramatuelle :*
 - ✓ *Ramatuelle*
- *Transformation de déchèteries en points Eco-Tri (usagers particuliers exclusivement)*
 - ✓ *La Garde-Freinet*
 - ✓ *Le Plan de la Tour*
 - ✓ *Cogolin*
 - ✓ *Rayol-Canadel*
 - ✓ *La Croix-Valmer*
 - ✓ *Saint-Tropez*

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

*Offrir un meilleur accueil aux usagers et améliorer les conditions de travail du personnel.
Répondre à la réglementation ICPE (en particulier aux rubriques déchèteries 2710-1 et 2710-2)
Disposer d'équipements de quais aux normes.
Faciliter le contrôle d'accès en super-déchèteries (automatisation par lecture de plaques)*

Objectifs quantitatifs

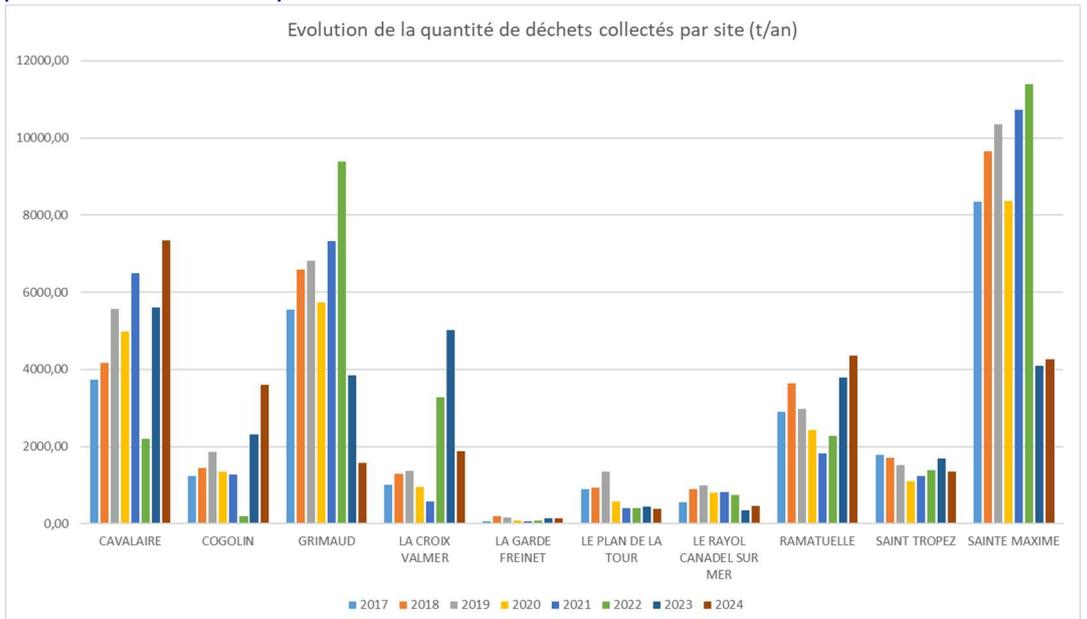
Augmenter le nombre de flux collectés selon la taille et la fréquentation des installations, ainsi qu'en fonction de l'évolution des prises en charge des équipements (Responsabilité élargie du producteur », REP)

Résultats quantitatifs

Le tableau suivant représente l'évolution des quantités collectées par site depuis 2017. On y observe les périodes de fermeture et les augmentations induites pour d'autres. Pendant la fermeture des sites, il est observé le transfert des collectes de ces sites vers les sites ouverts à proximité. Les données sont donc faussées. Pour exemple, en 2022, tous les flux du Point EcoTri de La Croix-Valmer ont augmenté significativement en raison du transfert des usagers (dont exceptionnellement une partie de professionnels à faible quantité d'apports) de la déchèterie de Cavalaire en travaux.

Pour les sites de Sainte-Maxime et de Grimaud, pendant la durée des travaux, il a été possible d'accueillir les particuliers exclusivement sur des déchèteries provisoires situées à proximité. Ainsi, leur fréquentation a nettement chuté mais sans être nulle. Les déchèteries de Sainte-Maxime et de Grimaud ont été rouvertes respectivement en mars et en septembre 2024. Les résultats ne couvrant pas une année complète, ne sont pas encore représentatifs.

La rénovation des sites de Saint-Tropez et de Ramatuelle ayant été reportée, il n'est pas noté d'évolution particulière.



Résultats qualitatifs

*A fin 2024, l'opération a permis de rénover 8 déchèteries.
On note une amélioration de leur qualité des déchets à mettre en lien avec un meilleur visuel sur les apports permis par les nouveaux moyens de dépose.
Par ailleurs, les panneaux de flux (modèle ADEME) permettent aux usagers de bien identifier les zones de dépose.*

Sur l'évolution des flux collectés, la rénovation permet notamment d'augmenter les capacités de certains flux et mettre en place les bonnes filières de valorisation pour des flux qui étaient auparavant orientés vers des filières sans valorisation matière. Pour exemple, le point EcoTri de Rayol-Canadel ne disposait pas de contenant pour le mobilier ; ces déchets étaient alors déposés avec les encombrants.

Les rénovations ont aussi permis d'améliorer les conditions de stockage et la quantité collectable pour les flux DDS et DEEE ; en ce sens, la collecte est optimisée et le trafic induit diminué.

Site	Flux avant travaux	Flux après travaux
Déchèterie de Plan de la Tour	DEEE Métaux Mobilier Gravats Encombrants	Idem + Cartons DDS Huiles
Déchèterie de La Croix-Valmer	DEEE Métaux Mobilier Gravats Encombrants	Bois Palettes Cartons DDS Huiles Idem
Déchèterie de La Garde-Freinet	DEEE Métaux Mobilier Encombrants	Idem + Cartons Huiles
Déchèterie de Cogolin	DEEE Métaux Mobilier Encombrants Déchets verts	Bois Cartons DDS (armoire) Pneus Huiles Idem + Gravats
Déchèterie de Cavalaire-sur-Mer	DEEE (au sol) Métaux Mobilier Gravats Encombrants Bois	Palettes Cartons DDS Pneus Huiles Idem + Plâtres, Plastiques rigides, Menuiseries vitrées Doublement de certains flux (bois, mobilier, encombrants) Bâtiments pour DEEE et DDS
Déchèterie de Rayol-Canadel-sur-Mer	DEEE (au sol) Bois (15 m ³) Gravats (au sol) Encombrants (à plat)	Mobilier Métaux Déchets verts (au sol) DDS (armoire) Idem (bennes ou locaux pour tous les flux)
Déchèterie de Sainte-Maxime	DEEE (au sol) Métaux Mobilier Gravats Encombrants Bois	Palettes Cartons DDS (au sol) Pneus Huiles Déchets verts (au sol) Idem + Plâtres, Plastiques rigides, Menuiseries vitrées Doublement de certains flux (bois, mobilier, encombrants) Bâtiments pour DEEE et DDS
Déchèterie de Grimaud	DEEE (au sol) Métaux Mobilier Gravats Encombrants Bois	Palettes Cartons DDS Pneus Huiles Déchets verts (au sol) Idem + Plâtres, Plastiques rigides, Menuiseries vitrées Doublement de certains flux (bois, mobilier, encombrants) Bâtiments pour DEEE et DDS Déchets verts en bennes

MISE EN ŒUVRE

Description de l'action

Phase d'études et d'attribution des marchés

Initiée en 2017, l'opération a débuté par une phase d'études et l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre à un bureau d'études spécialisé.

Puis les marchés suivants ont été attribués :

- 2019 : Coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS)
- 2019 : Contrôleur technique
- 2020 : Fournitures de Ponts bascules (pour les superdéchèteries)
- 2021 : Marché travaux (4lots)
 - Lot 1 : Démolitions, Terrassement plateforme, Voirie, Réseaux, Fondations et Génie Civil soutènement, Equipements, Serrurerie extérieure, Signalétiques, Clôtures
 - Lot 2 : Bâtiment (fondations, gros œuvre, drains, étanchéités, menuiseries, cloisons, revêtement de sols et murs, serrurerie, peinture...)
 - Lot 3 : Eclairages, vidéo-protection, contrôle d'accès
 - Lot 4 : Espaces verts et arrosage

Phase d'autorisation :

Chaque site à rénover ou à créer nécessite l'obtention de permis (déclaration préalable, permis d'aménager, permis de construire) ou d'autorisations administratives (demande de défrichement, enregistrement ICPE, demande de dérogation CNPN...).

Les dossiers imposent d'entrer en contact avec les instances, de leur présenter le projet et de répondre à leurs attentes.

Selon l'avancée des accords reçus, le planning des travaux est ajusté tout en considérant certaines contraintes de non-simultanéité entre les sites (contrainte de continuité de service public) ou l'évitement de la période estivale (contrainte touristique).

Phase travaux :

Les premiers travaux ont débuté en mars 2021.

A mi-2023, l'opération a permis de rénover les sites suivants :

- Point Eco-Tri de Plan-de-la-Tour (juillet 2021)



- *Point Eco-Tri de La Croix-Valmer (décembre 2021)*



- *Point Eco-Tri de La Garde-Freinet (janvier 2022)*



- *Point Eco-Tri de Cogolin (novembre 2022)*



- *Super-Déchèterie de Cavalaire (janvier 2023)*



- *Point Eco-Tri de Rayol-Canadel (juin 2023)*



• *Super-Déchèterie de Sainte-Maxime (mars 2024)*



• *Super-Déchèterie de Grimaud (septembre 2024)*



Planning de réalisation (8 déchèteries)

PLANNING PREVISIONNEL - RENOVATION DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES
Version actualisée de septembre 2024

	Durée (mois)	2021				2022				2023				2024			
		Trim1	Trim2	Trim3	Trim4												
Plan de la Tour	4																
Croix Valmer	5																
Garde Freinet	5																
Cogolin	10																
Cavalaire	10																
Rayol-Canadel	5																
Ste Maxime*	12																
Grimaud *	12																

■ Période de travaux et de fermeture de site (hors cas de Ramatuelle et de Sainte-Maxime)
■ Contrainte estivale
■ Travaux possibles en été
 * Déchèteries provisoires et activité réduite pendant les travaux (Sainte-Maxime, Grimaud)

Année principale de réalisation

Période 2021-2024 (Phase travaux)

Moyens humains

Moyens internes :

- *Conduite de projet : Directeur Environnement, Chef de service déchèteries, Directeur Technique*
- *Assistance technique – partie exploitation : l'ensemble du Services déchèteries et transport (2 responsables d'exploitation, une trentaine d'agents de déchèterie et de transport)*
- *Services ressources : Technique, Informatique, Ressources humaines, Marchés, Finances, Accueil*

Moyens externes :

- *Un groupement de maîtres d'œuvre*
- *Des contrôleurs techniques et sécurité*
- *Des entreprises ayant chacune leurs conducteurs de travaux*

<p>Moyens financiers</p>	<p>Total : 12 833 k€ TTC, réparties comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Marché Maître d'œuvre : 1 090 k€ TTC</i> • <i>Marché travaux : 11 482 k€ TTC</i> • <i>Marché ponts bascules : 213 k€ TTC</i> • <i>Marché Contrôle technique : 27 k€ TTC</i> • <i>Marché Contrôle sécurité : 21 k€ TTC</i> <p>Montant subventionné : 1 490 239,02 € (LIFE), 1 712 200 € (Région SUD), 353 603 € (ADEME), 147 500 € (Préfecture du Var)</p>
<p>Partenaires mobilisés</p>	<p>Région Sud + ADEME + 12 communes du golfe de Saint-Tropez (notamment les services techniques, environnement et urbanisme) + SITMAT + Partenaires privés de collecte et de traitement</p>

RETOURS D'EXPERIENCE ET REPRODUCTIBILITE

<p>Facteurs de réussite</p>	<p><i>En dehors du planning fortement impacté en cette période, ou de contraintes environnementales (écologie, paysage, découverte de sols pollués) obligeant à des compléments d'études et à de nouvelles instructions de dossiers, les résultats sont positifs.</i></p> <p><i>Deux des projets (Cogolin et Plan de la Tour) étaient optionnels. Ils ont pu être affermis après des échanges avec les mairies et des conventions obtenus avec le voisinage.</i></p> <p><i>Pour l'année 2023, nous avons entrepris de rénover les sites de Sainte-Maxime et de Grimaud. Initialement, les sites de Sainte-Maxime et de Grimaud disposaient d'une contrainte de non-simultanéité : ils ne pouvaient être rénovés en même temps (notamment pour que les professionnels disposent d'un service). Fin 2022, un exploitant privé a débuté une activité de déchèterie professionnelle à Sainte-Maxime. Il est venu s'ajouter aux quelques autres exploitants déjà présents sur le territoire dont à Grimaud. Ainsi, les usagers professionnels ont bénéficié de ces solutions pendant nos travaux.</i></p> <p><i>Concernant les usagers particuliers de Sainte-Maxime et de Grimaud, pour chacun, il a été trouvé une solution pour l'aménagement d'une déchèterie provisoire à proximité sur des emprises non utilisées.</i></p>
<p>Difficultés rencontrées</p>	<p><i>Divers retards 'classiques' (révision du projets, relance de marché travaux, instruction des demandes administratives avec parfois des demandes de reprise de projets ou de compléments d'études) ont entraîné un décalage du lancement des travaux et une révision régulière du planning global.</i></p> <p><i>A cela, sont venus s'ajouter les diverses périodes de crises (COVID-19, conflits internationaux, montée des prix intempestive). Celles-ci ont entraîné des retards conséquents et irrattrapables.</i></p>
<p>Recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Mettre en place de comptes rendus systématiques et d'une plateforme commune d'échanges de données. Cette dernière a été un réel manque à cette opération.</i> • <i>Dans le marché maître d'œuvre, prévoir une possibilité de révision des projets. Sur la durée en elle-même, le risque est de ne pas pouvoir anticiper les évolutions de procédures administratives ou en matière de prise en charge des déchets (filières REP), ou encore les exigences des institutions.</i> • <i>Intégrer au projet les agents à tous les échelons ainsi que les prestataires de collecte.</i>